Inspection en situation et entretien
6 novembre 2017 au 31 mai 2018

Compte-rendu de l'IEN
31 mai au 15 juin

A réception du compte-rendu,
l'enseignant peut émettre des observations
dans la limite de 3 semaines

Notification finale
15 jours après la rentrée

Recours

Réponse défavorable ou
absence de réponse sous 30 jours(=refus)
de l'administration

Recours gracieux en CAP